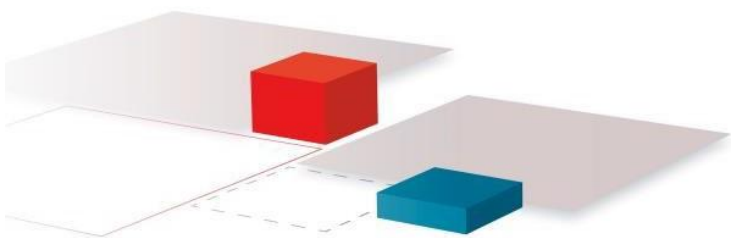


Prestation de « communication » juridique » :
élaboration des contenus, pilotage et
coordination de l'ensemble des tâches
rédactionnelles de l'espace droit de la
prévention pour le FNP de la CNRACL

Affaire n°20265073

**Cahier des clauses techniques
particulières
(C.C.T.P)**



Sommaire

- 1. ELEMENTS DE CONTEXTE 3
 - 1.2. La direction cliente : 5
 - 1.2.1. Présentation 5
 - 1.2.2. Missions et actions de l’entité prescriptrice 5
- 2. OBJECTIFS DE LA PRESTATION 6
- 3. DETAIL DE LA PRESTATION ATTENDUE 6
 - 3.1. Définition 7
 - 3.2. Réalisation 7
 - 3.3. Livrables 7
- 4. COMPETENCES REQUISES 8
- 5. CONDITIONS D’EXECUTION 8
 - 5.1. Intervention et charge 8
 - 5.2. Lieu d’exécution de la prestation 8

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1.1. Les missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un Groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Il remplit ses missions en appui des politiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles.

Pour décliner ses missions et proposer une gamme complète d'accompagnements, la Caisse des Dépôts est aujourd'hui organisée autour de **quatre métiers** et de **deux partenaires stratégiques**.

La **Banque des Territoires** accompagne les territoires et leurs acteurs en proposant des solutions adaptées aux enjeux locaux : conseil, prêts et investissements en capital. Avec 16 directions régionales, 37 implantations territoriales et deux filiales, CDC Habitat et la SCET, elle propose une offre complète en ingénierie et en montage de projet aux collectivités, organismes de logement social, entreprises publiques locales, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers, avec l'ambition d'agir pour des territoires plus durables et plus solidaires.

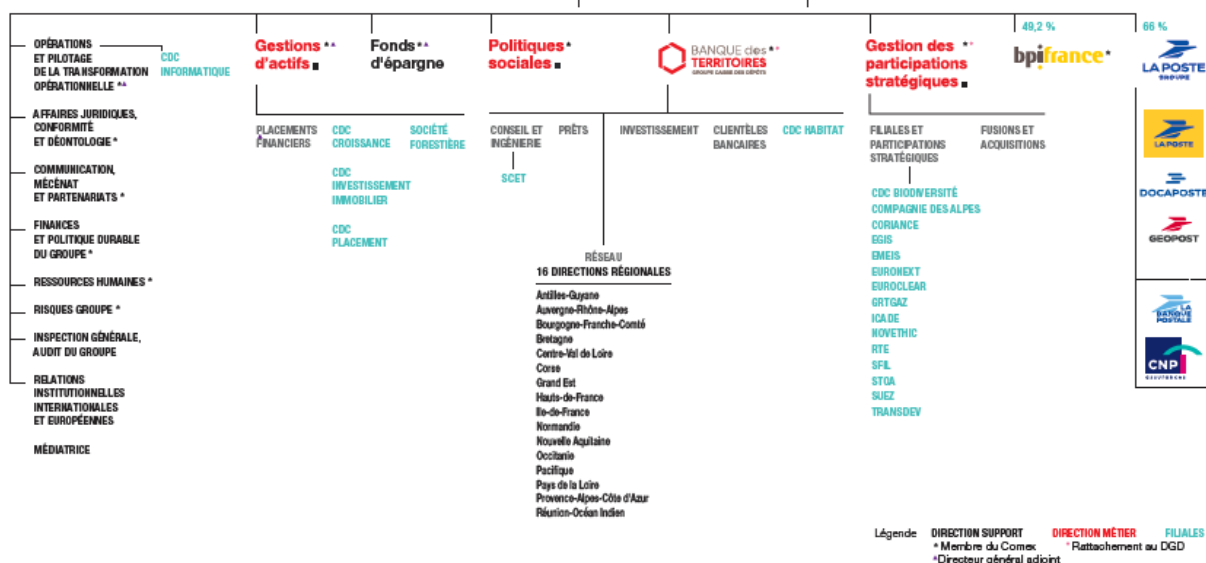
Les politiques sociales : La **direction des politiques sociales (DPS)** de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie des Français. Tiers de confiance, elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale, en intervenant principalement dans quatre domaines : les retraites, la formation professionnelle, le handicap, le grand âge et la santé. Gestionnaire de 65 fonds et mandats, partenaire privilégié de 55 000 employeurs publics, la direction des politiques sociales apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

Les gestions d'actifs (GDA) gèrent l'ensemble des placements financiers de la Caisse des Dépôts (obligations, actions, non coté, immobilier, forêts, etc.), issus des bilans du Fonds d'épargne et de la Section générale. Premier gérant d'actifs de statut public (avec 323 Md€ d'encours d'actifs sous gestion au 31 décembre 2024) et premier investisseur sur les PME françaises cotées, la direction des gestions d'actifs investit dans toutes les classes d'actifs, directement ou au travers de ses filiales (CDC Croissance, La Société Forestière, CDC Investissement Immobilier), dans une perspective de long terme et responsable.

La gestion des participations stratégiques (GPS) gère les opérations d'acquisition et de cession, ainsi que le pilotage actionnarial d'une vingtaine de sociétés dont la Caisse des Dépôts est actionnaire de référence. Elle contribue à la définition de la position actionnariale de la CDC ainsi qu'à l'accompagnement stratégique et financier des filiales, tout en coordonnant les priorités entre le Groupe et ses filiales. Investisseur de long terme, elle accompagne dans la durée le développement de ses filiales dont les résultats financiers soutiennent les missions d'intérêt général.

Nos deux partenaires stratégiques sont Bpifrance et le Groupe La Poste :

- **Bpifrance** est une banque publique d'investissement détenue par la Caisse des Dépôts et l'État qui a pour mission de dynamiser et rendre plus compétitive l'économie française, en appui des politiques publiques. Elle finance les entreprises à chaque étape de leur développement, en crédit, garantie et fonds propres. Partenaire de confiance des entrepreneurs, elle développe une offre de conseil, de formation, de mise en réseau, et un programme d'accélération pour les start-ups, PME et ETI.
- Intégré au périmètre de consolidation financière du groupe Caisse des Dépôts depuis mars 2020, **le Groupe La Poste** accompagne tous les Français en offrant des services utiles et adaptés à leurs besoins. A travers ses quatre missions de services publics (courrier, services bancaires pour tous, aménagement du territoire via présence postale, presse) il accompagne les grandes transitions écologique, territoriale, démographique et numérique qui impactent la société.



Pour plus d'informations : www.caissedesdepots.fr

Notre établissement, par son identité historique résolument tournée vers l'intérêt général, s'engage à être un acteur exemplaire de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale.

En 2022, la Caisse des Dépôts a adopté sa raison d'être, véritable boussole pour ses missions, qui se traduit par des engagements ambitieux en matière environnementale, sociale et de gouvernance dans le cadre de sa politique durable et notamment sa politique d'achats responsables, déclinée dans son SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) 2024-2027.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts s'engage et attend de ses fournisseurs qu'ils prennent en compte lors de l'exécution des prestations ses engagements et sa politique en matière de développement durable et notamment les axes suivants :

- Réduction de l'impact environnemental : décarbonation, réduction des déchets, sobriété des consommations d'eau et d'énergie.
- Insertion sociale et professionnelle de tous.
- Promotion de l'égalité femmes / hommes et lutte contre les discriminations. A ce titre, dans une démarche d'amélioration continue, la Caisse des Dépôts accentue sa politique d'égalité et de diversité et s'est engagée, pour rendre officiel son engagement et le faire évaluer par un tiers, dans une démarche visant à obtenir le double label Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes / Diversité.

1.2. La direction cliente :

1.2.1. Présentation

La Caisse des dépôts s'est vu confier, par mandats, la gestion de régimes de retraites (IRCANTEC, RAFP, CNRACL...). Ces régimes, ainsi que d'autres fonds spécifiques d'indemnisation et de solidarité, sont gérés par la direction des politiques sociales, dans ses établissements de Paris-Angers et Bordeaux.

La direction de Bordeaux gère plus spécifiquement la **Caisse nationale de Retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers** (CNRACL), établissement public créé par l'ordonnance 45-993 du 17 mai 1945.

Avec 2,15 millions de cotisants en 2024, la CNRACL est l'un des tous premiers régimes de retraite en France.

La mission première de la CNRACL est de garantir le paiement des prestations retraite de près de 1.63 million de pensionnés (au 31/12/2024) relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière. A cette fin, elle est en charge du recouvrement des cotisations des actifs auprès des employeurs et de la liquidation des pensions de base et de réversion.

La CNRACL couvre également les risques d'incapacité définitive à l'exercice des fonctions du fonctionnaire, qu'ils surviennent en service ou en dehors, par l'attribution d'une pension d'invalidité.

La CNRACL apporte par ailleurs un appui aux pensionnés les plus fragiles par son fonds d'action sociale qui vise à favoriser le maintien à domicile et à accompagner les retraités en situation de fragilité.

Elle concourt également à la politique de prévention des risques professionnels mise en place par les employeurs territoriaux et hospitaliers à destination des affiliés par son **Fonds national de prévention (FNP)**.

1.2.2. Missions et actions de l'entité prescriptrice

Au sein de la direction des politiques sociales, la direction de la santé et de l'autonomie réunit les activités et expertises au service du handicap, de la santé, de la prévention des risques professionnels et du grand âge.

Elle accompagne l'engagement du Groupe CDC dans ses actions au profit des secteurs de la santé et du grand âge – à travers le pilotage de la communauté Vision Groupe et de la feuille de route qui y sont dédiées et assure une activité de gestion des mandats dans les secteurs du handicap, de la santé et de la prévention des risques professionnels.

La direction de la santé et de l'autonomie s'organise en un pôle et trois services, dont le service de gestion des mandats santé et prévention des risques professionnels avec la gestion du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé (FMIS), du Fonds pour l'emploi hospitalier (FEH), du **Fonds national de prévention de la CNRACL (FNP de la CNRACL)**.

Les quatre missions confiées au Fonds national de Prévention (FNP) de la CNRACL sont :

- La connaissance statistique sur les AT/MP (accidents travail / maladies professionnelles) ;
- L'élaboration d'un programme d'actions pluriannuel défini par le Conseil d'Administration de la CNRACL, présenté et approuvé par les Conseils Supérieurs des Fonctions publiques Territoriale et Hospitalière ;
- Le soutien aux démarches de prévention conformes au programme d'actions ;
- L'élaboration de préconisations d'actions et recommandations ;

Les actions, recommandations et produits d'information du FNP de la CNRACL sont destinés aux employeurs des fonctions publiques hospitalière et territoriale (environ 43 000) et à leurs agents titulaires.

Références :

- *Le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, créé par l'article 31 de la loi du 17 juillet 2001 (abrogée par l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021) au sein de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, est géré par la Caisse des dépôts et consignations*
- *Articles L814-1 et suivant du Code général de la fonction publique*
- *Décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales*

1.3. Contexte précis de la Prestation

Dans le cadre de ses missions, le FNP de la CNRACL alimente la page prévention des risques de la rubrique Employeur du site internet de la CNRACL. En plus de ce site, il externalise un site dédié à la réglementation en matière de prévention des risques professionnels : l'Espace Droit de la prévention.

Ce site internet a pour objet de mettre à disposition des employeurs les textes et l'actualité juridique relatifs à la prévention des risques professionnels, la réglementation étant une porte d'entrée structurante et fondamentale pour informer.

Le FNP de la CNRACL souhaite :

- Développer l'Espace droit existant afin qu'il continue d'être un produit d'information de référence dédié aux acteurs santé sécurité des fonctions publiques hospitalière et territoriale et soit une ressource pour les agents et employeurs,
- Renforcer la synergie entre celui-ci et la page prévention des risques professionnels du site de la CNRACL, gérée par le FNP.

2. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

Le FNP de la CNRACL sollicite une prestation sur le site de l'Espace Droit de la prévention autour des axes suivants :

- Élaborer des contenus juridiques clairs et les actualiser régulièrement,
- Approfondir de manière pratique les règles de la prévention sur un sujet d'actualité ou une thématique,
- Assurer la coordination avec la société SOFTEAM, titulaire du lot 1 du marché et en charge de l'hébergement sécurisé et la maintenance du site et d'effectuer les évolutions permettant d'améliorer l'expérience utilisateur.

Les objectifs poursuivis sont :

- Accroître l'attractivité ainsi que la dimension pédagogique du site, et proposer du contenu dynamique (newsletters, webinaires...),
- Fidéliser les visiteurs et attirer de nouveaux publics,
- Développer la synergie entre cet espace et la page prévention des risques professionnels du site de la CNRACL, gérée par le FNP.

Durée du marché : 1 an, renouvelable une fois.

Date prévisionnelle de démarrage du marché : juillet 2026, date prévisionnelle de fin de marché : juillet 2028.

3. DETAIL DE LA PRESTATION ATTENDUE

La prestation attendue dans le cadre de la gestion du site de l'Espace droit est une prestation de «communication» juridique : élaboration des contenus, pilotage et coordination de l'ensemble des tâches rédactionnelles et informatiques.

Cette prestation concerne le lot 2 de l'accord-cadre 20235492 relatif à l'hébergement, l'évolution, la maintenance, l'élaboration des contenus et l'actualisation de l'espace droit de la prévention pour le FNP de la CNRACL, notifié le 22/07/2024. Le lot 2 de cet accord-cadre est résilié depuis le 1er janvier 2026. Cette consultation a pour finalité de désigner un nouveau prestataire pour le lot 2.

La prestation technique web (hébergement, maintenance et évolution du site) est assurée par le titulaire du lot 1 du marché, à savoir la société SOFTEAM.

La coordination de la prestation globale (technique et juridique) est réalisée par la partie juridique (Titulaire du lot 2). Quel que soit le format de contenu (fiche, dossier, webinaire, newsletter, vidéo...), le FNP de la CNRACL demande un produit fini.

Les dossiers, fiches et newsletters doivent être transmis en format Word au FNP, qui se chargera de la validation et de la mise en conformité des contenus avec la charte graphique de la CNRACL. La mise en ligne des contenus est du ressort du prestataire.

3.1. Définition

Il s'agit de l'élaboration de contenus, du pilotage et de la coordination de l'ensemble des tâches rédactionnelles et informatiques pour la partie fixe, et de l'élaboration des contenus juridiques et/ou réglementaires sur des sujets de prévention des risques professionnels sur commande ainsi que de la publication des contenus sur le site en coordination avec la société SOFTEAM, Titulaire du Lot 1.

3.2. Réalisation

La base fixe forfaitaire est constituée des prestations suivantes :

- Organiser et assurer la coordination de la partie juridique avec la partie technique assurée par la société SOFTEAM (hébergement, maintenance, évolution du site « Espace droit de la prévention »),
- Rédiger une information régulière en phase avec l'actualité juridique sur les évolutions réglementaires et jurisprudentielles,
- Actualiser des contenus clairs et structurés pour en faciliter leur appropriation (dossiers, fiches pratiques...),
- Assurer la mise à jour régulière du contenu du site et en particulier des fiches pratiques, tout en s'assurant de son caractère numériquement accessible. Le prestataire devra notamment proposer dans sa réponse des modalités d'actualisation des informations juridiques (à l'exception de la rubrique « Actualités ») avec par exemple la fréquence de mise à jour d'un dossier ou d'une fiche,
- Rédiger et diffuser une newsletter (2 pages maximum) par trimestre reprenant des éléments de l'actualité et mettant en avant une ou des parution(s)/ actualisation(s) de supports (fiches, dossiers, vidéos, sondage...),
- Favoriser les synergies entre le site de l'Espace Droit de la prévention et la page prévention des risques professionnels du site de la CNRACL (axe contenus).

Base à bons de commande :

Le service gestionnaire pourra passer commande pour l'élaboration et la publication de différents supports (vidéos, dossiers, fiches pratiques, webinaires...) sur diverses thématiques (sujets d'actualité, évolutions réglementaires, focus), de son propre choix ou sur proposition du prestataire.

Les thématiques et supports seront arrêtés lors de réunions téléphoniques, à distance ou présentesielles entre le FNP de la CNRACL et le prestataire.

3.3. Livrables

- Contenus du site actualisé
- Veille juridique et actualités mises en ligne,
- 4 Newsletter par an, facturé trimestriellement après chaque parution

Les contenus sur commande pourront prendre la forme de (liste non exhaustive) :

- Fiches par risque ou par activité,
- Dossiers sur des thèmes importants (évolutions réglementaires significatives, axes prioritaires définis par le FNP),
- Webinaires thématiques ou sur l'actualité réglementaire et informative (minimum 2 par an),
- Vidéo motion,
- ...

4. COMPETENCES REQUISES

Les tâches relatives à la production et à l'édition de contenus juridiques nécessitent :

- Une bonne connaissance des enjeux en matière de prévention des risques professionnels et de la réglementation applicable, notamment pour le secteur public,
- Une bonne connaissance de la fonction publique territoriale et hospitalière,
- De très bonnes compétences rédactionnelles, d'analyse et de synthèse,
- La capacité de proposer des contenus multisupports (texte, vidéo...), notamment la capacité à organiser des webinaires (gestion invitations, proposition de contenu et animation, enquête a posteriori) et à concevoir et diffuser une newsletter trimestrielle,
- Une connaissance des exigences en matière de protection des données personnelles selon le règlement général sur la protection des données (RGPD),
- La capacité à publier des contenus web via Drupal.

Le prestataire pourra s'appuyer sur des équipes de rédacteurs ayant expérience en réglementation et en juridique, et associer, en cas de besoin, les profils juridiques idoines (administratif, civil...), ou encore sur des équipes techniques pour l'aider dans la réalisation des webinaires et newsletters ou encore dans la publication de contenus sur le site.

Le prestataire devra également démontrer de sa capacité à organiser et assurer **la coordination** entre la partie juridique et technique.

5. CONDITIONS D'EXECUTION

5.1. Intervention et charge

La répartition optimum entre les consultants est laissée à l'appréciation des candidats.

5.2. Lieu d'exécution de la prestation

Lieu(x) d'exécution du marché : fonction du prestataire

Lieu(x) d'exécution des réunions de coordination FNP - prestataire (2/trim au minimum) : en distanciel via Teams